

La gestion des terrains de sport en *Zéro Phyto* Le rôle de l'ANDIISS et de ses partenaires

Andiiss
Le réseau territorial du sport



CO-ORGANISATEURS :

**Plante
& Cité**
Ingénierie de la nature en ville
pour les équipements multi-culturels participatifs

le sport
■ ■ ■

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

L'ANDIISS

- L'Association Nationale des Directeurs et Intervenants d'Installations et Services des Sports :
 - **Réseau professionnel** qui réunit près de 650 adhérents répartis sur tout le Territoire (Métropole & Outremer) avec un Président/Région.
 - **Interlocuteur privilégié de divers Ministères et/ou Institutions** au niveau technique : Éducation/Sports, Intérieur, Sénat, Parlement, Conseil d'état, Cours des comptes avec des auditions régulières.
 - **Association présente dans les commissions AFNOR, CERFRES ou organismes normatifs** mais aussi partenaires des associations d'Élus (AMF, ANDES, France Urbaine, Régions de France...).
 - **Réseau qui organise annuellement des Journées d'Etudes Régionales et Nationales** pour ses adhérents et partenaires publics/privés.
 - **Partenaire du CNFPT et de plusieurs Universités en France.**





Les pelouses sportives en France



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Les pelouses sportives en France

Près de 30 000 terrains de Sports communaux sont répertoriés en France (Source RES du Ministère des Sports)

- 26 000 terrains classés essentiellement par la F.F.F en plusieurs niveaux.
- 33% des terrains de Sports sont concernés par les traitements avec une fréquence variable.
- Les quantités de substances actives utilisées sur les pelouses sportives représentent 1% de tous les produits et usages confondus en France.

Gestion et organisation des pelouses sportives dans Collectivités Territoriales

- 15% sont gérés par un Service Technique des Sports
- 80% sont gérés par les Services Techniques (Espaces Verts)
- 5% sont confiés à des prestataires privés.

Le passage au *Zéro Phyto*

Conséquences

- Achats obligatoires de moyens matériels pour multiplier les diverses actions mécaniques : débroussailler, brûler l'herbe, aérer, décompacter...
→ **Mutualiser les moyens devient une nécessité économique pour les Collectivités**
- Travaux à répéter et à planifier toute l'année : carotage, sablage, tonte, regarnissage...
→ **Réaliser un plan de fertilisation et une gestion de l'arrosage pour chaque terrain sont des actions indispensables.**
- Nouvelle organisation du travail avec une répartition des compétences entre agents et/ou services municipaux
→ **L'augmentation du temps de travail consacré à l'entretien des pelouses sportives (estimé à 10 ou 15%/an) est une réalité.**
- **Une formation spécifique sur le *Zéro Phyto* est à proposer aux agents et/ou responsables techniques.**